

Institut de Productique - Construction des nouveaux locaux - Additif à la délibération du 13 décembre 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1 MF à la construction des nouveaux locaux de l'Institut de Productique à proximité de l'ENSMM.

Le plan de financement de cette réalisation estimée à 10,5 MF a été arrêté comme suit :

- Etat 4 MF

Collectivités

- Région 1 MF

- Département 1 MF

- Ville de Besançon 1 MF

- ADEPA 3,5 MF

La participation de l'ADEPA (Agence pour le Développement de la Productique Appliquée à l'Industrie) proviendra de la vente de l'immeuble actuel, 15 impasse des Saint-Martin à Besançon.

Conformément au protocole d'accord associant les divers partenaires de cette opération, le préfinancement du produit attendu de cette vente est réparti par tiers, entre chacune des trois collectivités, sous forme d'avance remboursable non productive d'intérêts qui leur sera restituée à l'issue de l'opération après arrêt des comptes.

En conséquence, le Conseil Municipal est donc invité à :

- prendre l'engagement de préfinancer le produit de la vente de l'immeuble à hauteur de 1,167 MF représentant un tiers du montant total,

- verser, en fonction de l'état d'avancement des travaux, cette avance de fonds au Département qui assure la maîtrise d'ouvrage de la construction,

- voter en conséquence cette somme en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant au chapitre 911/2543.94028.30200.

M. ANTONY : Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'Institut de Productique, nous avons déjà voté 1 MF, là il s'agit d'une avance remboursable. On attend que l'immeuble de l'ADEPA soit vendu. Il semble qu'il y ait un acquéreur potentiel qui est le Centre de Formation de Beure qui vient de vendre la villa Saint-Charles.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.